BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS **SESSION 2026**

ANNEXE 5 : Modèle d'attestation de stage[12]

Logo de l'organisme d'accueil

ATTESTATION DE STAGE

A remettre à la ou au stagiaire à l'issue du stage

ORGANISME D'ACCUEIL

Nom ou dénomination sociale : Métallerie **T**uyauterie **I**ndustrielle **G**ard **R**hodanien.....

Adresse : 46 Rue de la liberté, 30150 Roquemaure.....

.....

☎ : 0644929300.....

certifie que

LA OU LE STAGIAIRE

Nom : JAUME Prénom : Jennifer.....

Né(e) le : 05 / 06 / 1990 Sexe : F [x] M []

Adresse : 23 Rue Max Rouquette, Res DIVA B107, 34430 Saint Jean de Vedas.....

.....

☎ : 0652621538..... Mél : jennifer.jaume@ecoles-epsi.net

ÉTUDIANT(E) EN BTS Services informatiques aux organisations

Option [] **SISR** [X] **SLAM**

AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation):

L'Ecole EPSI

a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

DURÉE DU STAGE

Dates de début et de fin du stage: **Du** 19/04/2026 **au** 12/06/2026

Représentant une **durée totale** de 6..... nombre de semaines / ~~de mois~~

(rayer la mention inutile).

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.

MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE

La ou le stagiaire aperçu une gratification de stage pour un **montant total** de 0 euros.

***L'attestation de stage** est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants **dont le stage a été gratifié** la possibilité de faire valider celui-ci dans la **limite de deux trimestres**, sous réserve du versement d'une cotisation. **La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années** suivant la fin du stage et sur **présentation obligatoire de l'attestation de stage** mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale(code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art. D.124-9)*

Fait à Roquemaure **le** 11/06/2026

Nom, fonction et signature de la personne représentant de l'organisme d'accueil

Mlle Mariette Maéva Directrice Générale



[1] Remettre autant d'attestations que d'entreprises fréquentées pour couvrir les semaines de stage réglementaires.

[2] Pour les personnes candidate se présentant au titre de leur activité professionnelle, cette attestation sera remplacée par des certificats de travail.